



Multirisque habitation à échéance - peux pas payer

Par **Telepro**, le **25/09/2008** à **12:54**

Bonjour,

Etant étudiant, mon assurance multirisque habitation arrive à échéance au 30 septembre et je n'ai pas de quoi la régler : 100€. J'ai appelé pour voir s'il était possible de régler mensuellement ou en deux fois, ce n'est pas possible.

Que faire ? Si je ne règle pas la prime d'assurance, qu'advient-il au delà que je ne serai plus assuré en cas de sinistre ? Peuvent-ils m'obliger à payer (avec mise en demeure, huissier...) ? Quelle incidence sur le contrat ?

J'avais pensé souscrire une autre assurance MH chez un autre assureur à partir de cette date là, mensuelle, à près de 10€/mois où là je pourrai payer. Est-ce possible ? Existe t'il un fichier entre assureurs de ceux qui n'ont pas réglé leur prime d'assurance... ?

Beaucoup de questions en suspens et je vous remercie beaucoup pour l'aide que vous pourrez m'apporter :-)

Ben

Par **jeetendra**, le **25/09/2008** à **17:10**

bonsoir, vous avez dépassé la date pour résilier en bonne et due forme, le contrat va etre

reconduit pour une nouvelle année d'assurance habitation obligatoire pour le locataire, si vous ne payez pas, il y aura recouvrement forcé des 100 euros, de plus vous ne serez plus assuré chez l'actuel assureur, cordialement